

Annexe n° 6-4 : Les subventions



Aide aux collections

Nature et objet de l'aide

Cette aide a pour objectif :

- la création ou le complément d'un fonds thématique permettant d'afficher une identité patrimoniale locale,
- la création ou le complément d'un fonds notamment dans le cadre d'un partenariat, en direction de publics cibles (petite enfance, adolescents, publics empêchés : personnes handicapées, personnes âgées)
- la création ou le complément d'un fonds pour une mise en réseau des collections

Bénéficiaire

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour les médiathèques intercommunales ; commune pour les médiathèques-bibliothèques municipales en régie ou en gestion déléguée

Critères de recevabilité :

- Avoir un fonds propre à la médiathèque-bibliothèque
- Avoir un budget d'acquisitions de documents au montant conforme aux préconisations par habitant, du Département
- Ne pas avoir bénéficié de cette aide dans les cinq années antérieures, trois ans pour les EPCI

Montant de l'aide : Inférieur ou égal à 80 % du budget d'acquisition de la bibliothèque, plafonné à 2 500 €

Pièces à fournir :

- Le formulaire de demande d'aide de la DLL dûment complété
- Le budget d'acquisition de la médiathèque-bibliothèque de l'année en cours
- Le devis des documents concernés par le projet

Dépôt du dossier : sur le portail « Subventions Gard », dans les délais impartis